



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 2 décembre 2005 — N° 193

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part de M. Tremblay (Lac-Saint-Jean). Cette demande porte sur la position que défendra le gouvernement du Québec durant la 11^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

M. le Président rend ensuite la décision suivante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La demande de débat d'urgence est irrecevable puisqu'il n'y a pas d'urgence manifeste, ni de crise aiguë ou soudaine, ni d'aggravation soudaine d'une situation existante.

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 :

- Ordre des chimistes du Québec ; (Dépôt n° 2427-20051202)
- Ordre des ergothérapeutes du Québec ; (Dépôt n° 2428-20051202)
- Ordre des géologues du Québec ; (Dépôt n° 2429-20051202)

2 décembre 2005

- Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec ;
(Dépôt n° 2430-20051202)
- Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec ;
(Dépôt n° 2431-20051202)
- Ordre des optométristes du Québec ;
(Dépôt n° 2432-20051202)
- Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ;
(Dépôt n° 2433-20051202)
- Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ;
(Dépôt n° 2434-20051202)
- Ordre des technologues en radiologie du Québec ;
(Dépôt n° 2435-20051202)
- Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.
(Dépôt n° 2436-20051202)

Dépôts de rapports de commissions

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 29 et 30 novembre ainsi que le 1^{er} décembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 126 Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du
21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2437-20051202)

M. Bouchard (Vachon), à titre de vice-président, dépose :

2 décembre 2005

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 130 Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2438-20051202)

Dépôts de pétitions

Deux extraits de pétition concernant la gestion des services de garde éducatifs à l'enfance sont déposés :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 155 partenaires du centre de la petite enfance Les Frimousses de la Vallée, par M. Charbonneau (Borduas) ;

(Dépôt n° 2439-20051202)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 66 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Charest (Rimouski).

(Dépôt n° 2440-20051202)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Vien (Bellechasse) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 299 citoyens et citoyennes de la région Chaudière-Appalaches, concernant la gestion des services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2441-20051202)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

2 décembre 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

Un tableau produit par la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en date du 28 novembre 2005, concernant les emplois reliés aux fermetures d'usines dans ce secteur.

(Dépôt n° 2442-20051202)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Valois (Joliette) dépose :

Copie d'un communiqué de presse du gouvernement du Canada, en date du 22 novembre 2005, intitulé *Le gouvernement du Canada pose un jalon important dans la mise en œuvre de son plan de lutte contre les changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre.*

(Dépôt n° 2443-20051202)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, et M. Simard (Richelieu) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la nomination par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Abdou Diouf, de M. Clément Duhaime au poste d'Administrateur de l'OIF et qu'elle souligne son exceptionnelle contribution au rayonnement de la Francophonie, ainsi que son engagement en faveur de la promotion de la personnalité internationale du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

2 décembre 2005

Mme Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des personnes handicapées.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Mme Caron (Terrebonne) et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail de l'AFEAS qui organise l'Opération Tendre la main, une campagne annuelle de sensibilisation à la violence, qui se déroule pour la 9^e édition du 27 novembre au 10 décembre 2005.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 129, Loi modifiant la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives, et de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales ;

2 décembre 2005

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement,

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le projet de loi n° 107, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 107 est adopté.

Mme Gauthier, ministre du Tourisme, propose que le projet de loi n° 119, Loi sur le ministère du Tourisme, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 54, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

1978

2 décembre 2005

La séance reprend à 15 h 05.

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Gauthier, ministre du Tourisme, proposant que le projet de loi n° 119, Loi sur le ministère du Tourisme, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 119, Loi sur le ministère du Tourisme, est adopté.

M. Audet, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 127, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et la Loi sur le Mouvement Desjardins, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 127 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 6 décembre 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 11, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 6 décembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET

1979